

Examens concernés : BGT, BCP et CAP



CREATION DES PROTOCOLES - EPS en CCF

Cette fiche mémo a pour but de vous présenter les activités liées à la création des protocoles pour l'EPS CCF.

A l'issue de cette fiche mémo, vous saurez créer des protocoles.

Préreguis:

- la Commission Académique d'EPS ou éventuellement le gestionnaire DEC a défini la période de saisie des protocoles en établissement,
- la date de début de cette période est atteinte,
- les protocoles ne sont pas transmis pour validation (à la Commission Académique EPS ou éventuellement au gestionnaire DEC).

Créer les protocoles

Mon établissement - Gérer l'EPS - Créer un protocole

Dans cette activité, je peux créer un protocole.



Dans la partie gauche de l'écran :

• vous choisissez un type de protocole : « Standard » ou « Adapté », « Adapté » servant pour les candidats avec aménagement.

Pour les protocoles adaptés,

- Aux BGT et au BCP, 2 APSAs au moins peuvent être sélectionnées, la troisième est facultative,
- Au CAP, au moins une APSA doit être sélectionnée, la deuxième est facultative.
- vous saisissez un Groupe élève,
- vous saisissez le nom du professeur,
- et au BGT vous saisissez le nom du Co-évaluateur.

Dans la partie droite, vous définissez par passage d'APSA:

- l'APSA retenue parmi la liste des APSAs (*),
- la date de passage,
- la date de rattrapage.

(*) comment est constituée la liste des APSAs ?

Si une liste d'APSAs a été validée par le Commission Académique EPS ou éventuellement par la DEC pour votre établissement, cette liste sera présentée. S'il manque une APSA gérée par votre établissement, il faudra en aviser la Commission Académique ou éventuellement le gestionnaire DEC pour procéder à l'ajout.

Si aucune APSA n'a été validée pour votre établissement, elles seront toutes présentées.

Lors de la création d'un protocole standard les APSAs sélectionnées doivent être de champs d'apprentissage différents.

Le type « National » d'une APSA ne concerne que les candidats du BGT. Pour ce même domaine, pour un protocole standard, au moins deux activités doivent être de type National. La troisième activité peut être de type Académique ou Etablissement.

Lorsque que le protocole est finalisé, vous l'enregistrer en cliquant sur le bouton :



L'icône Transmettre à la Commission Académique EPS.

L'icône Transmettre à la Commission Académique EPS.

Nota:

Les passages d'APSAs (et éventuels rattrapages) ne doivent se dérouler ni le week-end et ni aux dates réservées définies par la Commission Académique EPS.